

Commune d'INGUINIEL

Projet éducatif territorial 2016 - 2019

1. Statut et vocation principale
2. La commune
3. Les objectifs éducatifs
4. Les moyens mis à disposition
5. Articulation avec les dispositifs existants
6. Les champs d'activités proposés
7. Les partenaires du projet
8. L'évaluation
9. Annexes



1. Statut et vocation principale

La mise en place du service animation jeunesse et éducation, traduit la volonté de l'équipe municipale de proposer au jeune public et par là même à leur famille des actions éducatives parallèles et complémentaires de l'école, et de permettre aux familles d'harmoniser vie professionnelle et familiale.

Ainsi sa vocation principale est de rechercher l'épanouissement des enfants et des adolescents en leur offrant les moyens d'apprendre, de comprendre, de proposer et d'agir par le biais d'activités ludiques.

2. La commune

La population :

INGUINIEL, commune de 2100 habitants située au Nord de la communauté Lorient Agglomération, est une commune rurale et vivante. Elle compte une trentaine d'associations artistiques, culturelles et sportives. Tout au long de l'année, différentes activités sont proposées aux habitants et aux familles : fêtes locales, fest-noz, concours de belote, jeux inter quartiers, rallyes touristiques, kermesses des écoles, repas à thèmes...

Le revenu net moyen des ménages Inguiniéolois était, au recensement de 2010, de 24% inférieur à la moyenne nationale et de 20% inférieur à la moyenne départementale (source : INSEE). Parmi les familles allocataires de la CAF, 50% des familles avaient en 2012 un quotient familial inférieur à 1046€ (source CAF) ce qui fait une population plutôt modeste, avec un taux de chaumage de 11,8%, inférieur au taux national (12,1%) mais supérieur aux moyennes départementales (10,1%) et régionales (9,7%) (source : INSEE).

Les emplois sont principalement répartis dans le secteur agricole (37,3% contre 11% au niveau national et 16,3% au niveau régional) et dans l'artisanat.

En 2010, la commune comptait 434 enfants et jeunes de moins de 15 ans (20% de la population). La natalité est constante depuis plusieurs années (entre 17 et 26 naissances par an). Il y a davantage de personnes retraitées de plus de 60 ans (564 personnes en 2010, soit 27% de la population).

Le territoire :

La commune s'étend sur près de 52 km². Particulièrement étirée, elle est séparée du Nord au Sud par 14km. La rivière Scorff marque la frontière naturelle du Nord du territoire communal.

Le bourg concentre une majorité de la population. Les très nombreux villages et hameaux dispersés dans la campagne génèrent une qualité de vie très appréciée de la population mais rend également difficiles les rencontres fortuites entre les personnes.

Historiquement ancrée dans le bassin Lorientais, Inguiniel est cependant éloignée des villes et des principaux axes de communication : Lorient (32 km), Lanester (26 km), Quimperlé (27 km), Pontivy (34 km), Rennes (150 km), Brest (140 km)...

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Inguiniel fait partie de Lorient Agglomération. Elle est, avec Bubry, la commune la plus au Nord de la communauté d'agglomérations, voisine avec la communauté de communes du pays du Roi Morvan, ce qui place Inguiniel à la frontière entre la « Bretagne Sud » et le « Centre Bretagne ».

Le tissu associatif :

Parmi la trentaine d'associations que compte la commune, l'Office Municipal des Sports et des Loisirs assure un relai entre la Mairie et les autres associations. Il sert également de pépinière à projets, pour accompagner des initiatives (pérennes ou non) de la population pour créer des événements ou développer des activités sans assurance d'un résultat immédiat.

D'autres associations sont porteuses d'activités sportives populaires telles que le football, le handball, le cyclisme, l'athlétisme, la danse (country, zumba, danse en ligne, danse bretonne), la randonnée.

D'autres associations se chargent de créer des événements culturels ou génératrices de lien social : fêtes locales (jeux, concours, fête foraine, marché de terroir, feu d'artifice), théâtre...

Enfin, d'autres associations perpétuent et transmettent des connaissances autour de techniques particulières : fabrications en argile, art floral, tricot...

L'enfance et la jeunesse :

Pour l'enseignement, la commune dispose des équipements suivants :

- Ecole publique dans le bourg (environ 110 élèves, 50 maternels, 60 élémentaires)
- Ecole publique dans la campagne (environ 50 élèves, 25 maternels, 25 élémentaires)
- Ecole privée sous contrat dans le bourg (environ 50 élèves, 25 maternels, 25 élémentaires)

Dans chaque école, la commune assure un service de restauration ainsi qu'un service d'accueil périscolaire dans les deux écoles publiques (la garderie de l'école privée est assurée par l'OGEC).

La présence sur le territoire de deux écoles publiques est à mettre en lien avec l'étirement Nord-Sud du territoire et le bassin d'emploi du pays de Lorient.

Pour les loisirs des enfants et des jeunes, la commune s'est dotée de :

- Maison des jeunes (11 à 18 ans) depuis 1999 le mercredi, le vendredi et pendant les vacances
- Accueils de loisirs (3 à 12 ans) depuis 2012 le mercredi et pendant les vacances
- Ateliers d'éveils du Relais Assistantes Maternelles (0 à 4 ans) depuis 2013 le mardi
- Ateliers périscolaires dans les écoles publiques dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires depuis 2014.

La commune est également membre du SIVU Ecole de Musique du Scorff au Blavet, issu de la disparition de la communauté de communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet qui avait pris cette compétence.

3. Les objectifs éducatifs

Favoriser le développement des enfants et adolescents

- Dans son rapport avec lui-même : sa personnalité, l'estime de lui-même, la confiance en soi, l'esprit critique, son comportement (hygiène, nourriture, comportement à risques...)
- Dans son rapport aux autres : respect de soi et des autres, respect des règles, libre arbitre, tolérance, solidarité.

Développer le rapport à son environnement

- Renforcer les liens avec le monde associatif local
- Connaître les structures locales : trouver des partenaires pour porter leurs projets (bibliothèque, associations, terrain de sports, gymnase...)
- Découvrir le patrimoine local : forêt, circuit de randonnées...

Ouverture vers l'extérieur

Du fait de notre ruralité, favoriser les échanges inter-structures, ainsi que les sorties découvertes, à l'extérieur de la commune.

Amener l'enfant et le jeune à découvrir des activités variées

Toute pratique permettant à chacun de se trouver soi-même, de trouver sa voie, son fonctionnement, dans le respect de la sécurité, de la santé, de la moralité et de la laïcité.

Développer et exprimer le « sens » donné aux activités

Les activités sont mises en place pour permettre la construction et l'épanouissement de la personnalité des enfants et des adolescents.

- Activités ludiques qui créent enthousiasme et émulation
- Activités porteuses de sens dans les temps libres comme les temps dirigés
- Activités passerelles : les transitions devront être travaillées entre les différentes tranches d'âge pour préparer l'évolution des enfants et des jeunes.

Sans effacer sa personnalité, l'individu doit trouver sa place la collectivité

Améliorer la qualité des activités

- En fidélisant les personnels
- En fidélisant les usagers

Les enfants et les jeunes auront ainsi la possibilité de faire entendre leurs avis auprès d'une équipe stable et en mesure de réorienter les projets pédagogiques afin que ceux-ci prennent en compte les besoins et les demandes, exprimées ou non, des publics accueillis.

4. Les moyens mis à disposition

Le personnel :

- 1 coordinateur enfance-jeunesse
- Des animateurs permanents et qualifiés (ATSEM, BAFA ou qualifications professionnelles)
- Des animateurs saisonniers pendant les vacances scolaires
- Le personnel technique communal pour assurer l'entretien et les réparations courantes
- Le personnel administratif pour gérer la régie et les facturations

Les équipements :

La commune met à disposition un certain nombre d'équipements permettant aux différentes équipes de mener leurs projets à bien.

L'école Nicole-Rousseau dans le bourg :

- 4 salles de classe
- 1 salle de motricité servant de salle de sieste
- Salle des maîtres
- Salle de garderie et bibliothèque
- Cour bitumée avec un préau

L'école Les Plumes à Locunel :

- 3 salles de classe (dont une à l'étage)
- Salle bibliothèque avec extension pour la salle de sieste
- Salle à manger et petite cuisine non équipée
- Cour bitumée avec un préau et un bac à sable
- Jardin potager

La Maison des Jeunes et l'ancien presbytère :

- Salle chauffée de 50m² avec une petite mezzanine

- Jardin clos de 2500m² équipé de structures de jeux pour enfants
- Cour sur graviers de 500m²
- Salles non chauffées (60m², 30m² et 30m²)
- Salle de rangement du matériel de 20m²
- 3 cabinets de toilette

L'Espace du Scorff :

- 2 salles de 40m²
- 1 salle de 75m² entièrement aménageable
- 1 salle de 200m² avec parquet et scène démontable
- 4 cabinets de toilette
- Cour de 100m², possibilité d'extension en fermant le parking

Le plateau sportif :

- 2 terrains de football de taille réglementaire
- 2 terrains de tennis démontables
- Salle des sports avec terrain de handball de taille réglementaire, panneaux de basket et emplacement pour filets de badminton, local technique.
- Vestiaires, sanitaires et douches (collectives ou individuelles) dans la salle des sports
- Sanitaires et préau le long d'un terrain de football

La salle socio-culturelle et le restaurant scolaire :

- Salle multifonctions sur parquet de 160m²
- Salle à manger avec plonge et cuisine non équipée de 150m²
- Sanitaires pour les enfants

Autres :

- Nombreux sentiers de randonnée sur le territoire communal faisant l'objet d'un balisage
- Jardin communal du Dorvour « La mare aux canards » à disposition de tous
- Forêt communale de Lann Bourgeol dont 30 hectares ont fait l'objet d'abattage et plantation en 2013 et 2014.
- Bibliothèque municipale dans le bourg

Le budget :

Le budget est voté annuellement par le conseil municipal. Il est calculé sur la base du nombre prévisionnel d'enfants attendus dans les différents services.

Ce budget est transmis à l'équipe responsable des animations pour permettre aux équipes pédagogiques de développer les moyens de mise en œuvre des projets pédagogiques. Il prend en

compte les frais généraux de fonctionnement, la rémunération des personnels, l'achat ou la location de matériel et le paiement de services extérieurs.

Sur proposition des équipes pédagogiques, des investissements peuvent être réalisés, notamment pour le démarrage d'activités nouvelles. Ces demandes sont étudiées au cas par cas par les représentants du conseil municipal.

5. Articulation avec les dispositifs existants

Depuis 2008, la commune est cosignataire avec la CAF d'un Contrat Enfance-Jeunesse visant à soutenir et développer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Renouvelé en 2016, la troisième mouture de ce contrat fixe les objectifs de ces différents services :

- Maintien et développement de la maison des jeunes à destination des jeunes de 11 à 18 ans et du centre de loisirs à destination des enfants de 3 à 11 ans avec réouverture le mercredi matin pour les enfants de l'école privée ou de l'extérieur, ouverture la semaine précédant la rentrée scolaire de septembre, ouverture d'une semaine pendant les vacances de fin d'année.
- Evolution des garderies du matin vers un fonctionnement en accueil de loisirs périscolaire.

Ce contrat assure également le financement, à hauteur de 50%, du poste de coordinateur enfance et jeunesse de la commune.

6. Les champs d'activités proposés

Le panel des services et leurs missions :

Ce projet éducatif est mis en œuvre sous différentes formes :

- A. Le soutien logistique et financier aux écoles
- B. Le service de restauration scolaire des trois écoles
- C. Les activités de loisirs périscolaires dans les deux écoles publiques
- D. La maison des jeunes
- E. Le centre de loisirs extrascolaire
- F. Les ateliers d'éveil du relais assistantes maternelles

A. Le soutien logistique et financier aux écoles :

Dans les écoles publiques :

- Mise à disposition de 3 ATSEM (2 à l'école du bourg, 1 à l'école de Locunel)
- Entretien des locaux
- Intervention du personnel communal sur les questions de logistique
- Financement des activités éducatives (piscine, sorties en car...)
- Financement d'un projet de classe par an

Dans l'école privée :

- Financement pour chaque élève résidant de la commune calculé annuellement en fonction du prix de revient par enfant des écoles publiques.

B. Le service de restauration scolaire des trois écoles :

Non déclarés auprès des services en charge de la jeunesse et des sports, ces services de restauration permettent d'assurer une prise en charge des enfants en l'absence des parents et des enseignants sur la pause méridienne.

Ces services mobilisant en partie le personnel des garderies et de l'animation, il est voué à faire l'objet d'un projet pédagogique commun, même si ceci n'est pas exigé, afin de s'assurer que ce projet éducatif est mis en œuvre de la même manière dans les trois écoles.

C. Les activités de loisirs périscolaires dans les deux écoles publiques :

Déclarés auprès des services en charge de la jeunesse et des sports, ces temps d'activités périscolaires se déroulent l'après-midi dans les écoles (voir annexe : organisation des nouvelles activités périscolaires) afin de favoriser le travail scolaire le matin.

L'animation est assurée par des agents territoriaux et des agents sous contrat. La plupart est formée à minima au BAFA ou au CAP « Petite enfance ».

Les activités doivent être proposées de manière à ce que l'enfant trouve sa place mais aussi son intérêt. Il faut pour cela veiller à différentes choses :

- Donner autant que possible la possibilité à un enfant de faire ou refaire l'activité qu'il a choisie
- Communiquer avec les équipes enseignantes pour éventuellement proposer des prolongements possibles aux travaux de la classe ou aux projets de l'école
- Saisir l'opportunité de ces nouveaux temps libérés pour développer des activités et des projets qui s'étalent sur la durée (par exemple : sur toute une semaine ou bien sur toute une période de vacance à vacance à raison d'un atelier par semaine...)
- Communiquer aux enfants les différentes possibilités qui leur sont offertes et leur donner les moyens à la fois de choisir (un choix n'étant pas contraint, par définition) mais aussi de décider voire de créer leur propre activité.

Ce temps particulier nécessite également la prise en compte de l'extrême fatigabilité des enfants après une journée d'école. Des temps de repos peuvent être organisés, des coins calmes doivent être aménagés, mis à disposition et respectés en tant que tels.

D. La maison des jeunes :

Déclarée auprès services en charge de la jeunesse et des sports en tant qu'accueil de loisirs, la maison des jeunes permet aux collégiens et aux lycéens de se retrouver après les cours le mercredi après-midi, le vendredi soir et tous les après-midis pendant les vacances scolaires pour monter des

projets. Ceux-ci peuvent conduire à modifier l'amplitude d'ouverture sur des soirées, des matinées ou des week-ends.

La direction et l'animation sont assurées par un animateur professionnel titulaire du BAFD et du BPJEPS LTP et par des animateurs saisonniers pendant les vacances.

E. L'accueil de loisirs extrascolaire :

Déclaré auprès des services en charge de la jeunesse et des sports, l'accueil de loisirs extrascolaire accueille les enfants du primaire le mercredi à la journée ou l'après-midi à la sortie de la classe et tous les jours de 7h30 à 18h30 pendant les vacances.

La direction est assurée par une personne titulaire du BAFD et l'animation est assurée par des animateurs fonctionnaires titulaires du BAFA ou du CAP « Petite enfance » renforcés en été par des animateurs saisonniers diplômés ou stagiaires.

L'accueil de loisirs prend en compte, et plus particulièrement pendant les vacances, l'enfant dans la totalité de sa journée. Tous les temps de la vie quotidienne (accueil, repas, sieste...) font l'objet d'une attention particulière qui doit être déclinée dans le projet pédagogique. Les autres activités et les sorties sont laissées à la libre appréciation de l'équipe de direction qui a pour mission de mettre en œuvre ce projet éducatif.

F. Les ateliers d'éveil du relais assistantes maternelles

Ces ateliers destinés tout particulièrement aux jeunes enfants ainsi qu'à l'assistant(e) maternelle ou au parent qui les accompagnent ont pour vocation d'éveiller le jeune enfant à son environnement par le biais d'activités motrices, créatrices ou liées au développement des sens.

Ce sont également des ateliers de socialisation pour les jeunes enfants qui ne connaissent pas ou peu la vie en collectivité.

Ce sont enfin des moyens pour les parents et les assistantes maternelles de sortir de leur isolement pour échanger avec d'autres adultes et notamment des professionnels de la petite enfance, se renseigner sur les activités du secteur et sur les questions d'ordre juridiques liées à l'emploi d'assistant maternelle.

Les familles d'activité :

Autour de l'environnement :

- Découverte du patrimoine naturel, humain et économique
- Jardinage
- Elevage
- Recyclage des déchets et des restes des repas, compostage, valorisation
- Activités scientifiques liées à l'environnement

Activités culturelles et d'expression :

- Lire, écrire, conter
- Chant, chorale, éveil musical
- Débats, agoras, instances décisionnelles
- Pratique du théâtre, du jeu d'expression

Activités ludiques :

- Jeux de société
- Jeux traditionnels d'intérieur ou d'extérieur
- Jeux sportifs, activités motrices
- Jeux vidéo

Activités techniques :

- Loisirs créatifs, art floral
- Arts plastiques
- Mécanique
- Constructions en carton, en bois (maquettes, cabanes...)

Activités scientifiques :

- Photographie (développement)
- Audio, vidéo (prise de son, montage...)
- Informatique, internet
- Astronomie
- Cuisine
- Réactions chimiques

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Projet ou activité ponctuelle ?

Le jeune enfant, jusqu'à 5 ou 6 ans, s'enthousiasme par le plaisir des effets qu'il produit à court terme. A son plus jeune âge, il s'intéresse aux jeux d'action/réaction et aime les reproduire lorsqu'il comprend qu'il est la cause d'un événement. Il prend ensuite conscience de sa capacité à construire mais doit en voir les résultats assez rapidement pour ne pas avoir un goût d'inachevé voire d'incapacité à achever.

Plus tard, il développe un tout autre rapport au temps et dès 6 ans, la projection devient possible. « Aller vers un devenir » est une notion qu'il est capable de comprendre et il peut alors entreprendre des choses plus complexes et plus longues nécessitant un investissement moins intense car plus étalé sur la durée. Bien que notre société l'invite à toujours apprécier l'immédiateté (consommation

déraisonnée), il semble important de maintenir une logique de projection pour réguler le rapport au temps qu'ont les enfants.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs extrascolaire et des activités périscolaires, il est demandé aux animateurs de veiller à ce que soient proposés des projets qui investissent les enfants dans toutes les étapes de leur réalisation (réflexion, mobilisation des ressources, mise en œuvre et évaluation).

Faire une petite activité juste pour le plaisir de faire une petite activité n'est cependant pas à négliger totalement. L'accent doit cependant être mis sur le sens de cette activité : à quoi sert-elle et pour qui la fait-on ?

7. Les partenaires du projet

Les partenaires institutionnels :

L'inspection académique de l'Education Nationale, bien qu'ordonnatrice de la réforme des rythmes scolaires, peut être sollicitée pour vérifier et valider la cohérence générale de ce projet éducatif.

La caisse d'allocation familiale, cosignataire du contrat enfance jeunesse, apporte un soutien administratif et financier pour développer les actions de la commune en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle peut être sollicitée dans le cadre du contrat enfance jeunesse ou du fonds publics et territoires lors du démarrage d'une nouvelle activité.

La mutualité sociale agricole, présente sur le territoire et destinataire du contrat enfance jeunesse, pourra être sollicitée pour le financement des activités. Sur demande des parents, certaines activités peuvent être remboursées directement aux bénéficiaires. La Mairie s'engage à faciliter ces démarches.

La direction départementale de la cohésion sociale, chargée de la jeunesse et des sports, peut être sollicitée pour les questions d'ordre pédagogique ou liées à la réglementation des accueils collectifs de mineurs ainsi que pour des questions de formation en cours d'emploi ou des formations qualifiantes pour le personnel en poste.

Le conseil général du Morbihan, via le service de la protection maternelle infantile, assure un suivi pour valider l'adaptation des locaux et des activités aux enfants de moins de 6 ans et, par extension, à tout public.

Les partenaires associatifs et bénévoles :

Régulièrement, les associations de la commune seront interrogées sur leur volonté ou non d'intégrer les activités mises en place dans le cadre de ce projet éducatif. Des actions ponctuelles ou pérennes pourront ainsi être mises en place.

Les associations mettant des éducateurs à disposition, telles que Profession Sports 56 pourront être sollicitées pour favoriser la pratique de certaines activités que les animateurs socio-culturels ne peuvent pas encadrer au regard du code du sport.

Les associations d'éducation populaire telles que les PEP, les CEMEA, les Francas, les Familles Rurales... pourront être sollicitées pour émettre un avis ou bien prodiguer des conseils quant à l'organisation pédagogique et matérielle des activités. Elles pourront également être sollicitées pour organiser des formations qualifiantes en rapport avec l'animation.

Les personnes bénévoles, agissant en dehors d'un cadre associatif, sont intégrées aux projets d'activité pour des actions ponctuelles, nécessitant des connaissances particulières et venant en complémentarité des équipes pédagogiques.

8. L'évaluation

Structure de pilotage :

Le coordinateur enfance-jeunesse :

Pour assurer un suivi et une coordination de ce projet éducatif, la Mairie déploie son coordinateur enfance-jeunesse.

Nom : M. Maël MORIN
Adresse : Maison des Jeunes
Place des Tilleuls
56240 INGUINIEL

Téléphone : 02.97.80.41.17
E-mail : animation@inguiniel.fr

Ses fonctions :

- Participer aux commissions municipales propositionnelles liées aux activités
- Assurer la coordination des équipes d'animation (participation au recrutement, suivi des formations, évaluation du personnel, définition des objectifs, transmission des informations montantes et descendantes)
- Assurer un relais entre les familles, les enseignants, les animateurs et les élus municipaux (participation aux conseils d'école, mise en place de réunions périodiques avec chacun des acteurs, assurer un accueil physique et/ou téléphonique)
- Engager et maintenir un contact avec les associations partenaires et les bénévoles qui gravitent autour des activités
- Assurer la communication et la promotion des activités auprès de tous (articles de presse, site internet, plaquettes d'information)
- Animer le groupe de pilotage du projet

Le comité de pilotage :

Les conseils des deux écoles sont inclus dans le comité de pilotage. Ils permettent notamment de recueillir les avis des enseignants et des représentants des parents d'élèves sur l'organisation des accueils de loisirs périscolaires.

Il appartient aux représentants des parents d'élèves de définir de quelle manière ils souhaitent recueillir les avis des familles.

Les comptes rendus des conseils d'écoles, notamment les parties concernant les activités périscolaires, sont transmis en Mairie.

En Mairie, le Maire, les élus en charge de la jeunesse et le coordinateur enfance se réunissent périodiquement pour effectuer le bilan des actions écoulées. Ils s'appuient notamment sur :

- Les retours des équipes d'animation effectués en réunion
- Les comptes rendus des conseils d'écoles
- Les questionnaires remis aux familles utilisant le service extrascolaire
- Les évolutions règlementaires

Ils définissent ainsi des propositions pour le maintien ou l'évolution des services proposés qu'ils soumettent aux usagers concernés.

Les indicateurs :

Indicateurs quantitatifs :

Pour l'accueil de loisirs et la Maison des Jeunes, l'objectif est fixé dans le contrat enfance jeunesse. Il est demandé d'atteindre un taux d'occupation cible de 60% des places ouvertes. Les places ouvertes sont contractualisées dans le CEJ et déclarées auprès de la DDCS.

L'équipe sera vigilante notamment à la fidélité des familles et considèrera comme positif le fait qu'un enfant, un jeune, s'inscrive régulièrement aux activités extrascolaires.

Pour le RAM également, les objectifs sont fixés dans le CEJ. Il est demandé de dispenser les services à 50% des assistantes maternelles de la commune.

Pour les activités périscolaires, nous attendons une fréquentation supérieure ou égale à 40% des enfants inscrits à l'école. Nous jugerons positif l'assiduité des enfants inscrits dans des cycles d'ateliers particuliers dont les activités, complémentaires les unes par rapport aux autres, se déroulent sur plusieurs semaines.

Dernier indicateur quantitatif qui fait la transition avec les indicateurs qualitatifs, on évaluera la fidélité des usages tout au long de l'enfance et de la jeunesse par la participation, ou non, aux activités proposées selon les âges.

Indicateurs qualitatifs :

Toute évaluation qualitative doit permettre de répondre en priorité à cette question : les activités mises en place sont-elles en adéquation avec les projets des usagers (enfants, familles) ?

Il faudra donc être attentif sur ces différents points :

- Les horaires sont-ils respectés par les parents ? sont-ils à moduler pour mieux correspondre à leurs besoins ?
- Les activités de loisirs périscolaires sont-elles un frein à la pratique d'activités en club ou d'activités associatives ?
- Le public enfant a-t-il des moyens d'expression lui permettant de faire entendre son avis quant à l'organisation des activités ? Cet avis est-il écouté et pris en compte ? Les réorganisations qui en découlent répondent-elles aux demandes exprimées ?

On ne tendra pas vers un accueil individualisé à l'extrême, car la notion de vie collective est aussi un objectif du projet. Les activités, collectives, prévues par ce projet doivent bien rentrer dans le domaine des propositions faites aux familles. Leur implication dans leur mise en œuvre sera donc également à évaluer (intérêt manifesté, participation aux réunions...)

Concernant les activités qui dépendent d'un projet pédagogique, il sera demandé aux équipes d'en faire une évaluation permettant de cibler les bénéfices desdites activités sur les publics accueillis. Les projets pédagogiques seront quant à eux mis à jour annuellement ou lors d'une importante modification de l'activité (changement de locaux, changement de personnel, changement de la capacité d'accueil...). Le coordinateur enfance jeunesse se chargera de vérifier l'adéquation des projets pédagogiques avec ce projet éducatif. Il veillera notamment à ce que les activités proposées soient des moyens opérationnels pour atteindre les objectifs de ce projet éducatif. Il laissera également une marge de manœuvre pour que chaque équipe puisse, à sa manière, proposer différentes mises en application de ce projet éducatif. Ces mises en application devront être complémentaires les unes par rapport aux autres.

La satisfaction des usagers n'est pas le principal indicateur qualitatif, mais il demeure important au regard de la mission de service public. Ainsi, différentes formes d'expression seront envisagées (questionnaires, tableaux d'humeurs, cibles...) pour mesurer la satisfaction des usagers (enfants et familles) mais aussi des personnels à différents moments clés des activités.

On évaluera donc la capacité des activités à s'adapter aux publics accueillis ainsi que la capacité des publics à s'adapter aux activités proposées.

Durée du projet :

Ce projet est valable pour les trois années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Il pourra être prolongé d'un an en fonction d'éventuelles évolutions législatives ou à l'approche des élections municipales de 2020.

ANNEXES

ANNEXE I - Emploi du temps scolaire

Les heures d'enseignement sont réparties de la même façon dans les deux écoles publiques :

- Ecole « Nicole-Rousseau », rue du stade à Inguiniel
- Ecole « Les Plumes », Locunel à Inguiniel

La commune assure un accueil à partir de 7h30 et jusque 18h30 tous les jours et propose un service de restauration de 12h à 13h30. Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, un accueil de loisirs périscolaire est organisé à partir de 15h45 dans chacune des deux écoles. Le mercredi après-midi, un accueil de loisirs extrascolaire est organisé à l'Espace du Scorff.

Semaine type :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 → 9h	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9h → 12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h → 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 → 15h45	Classe	Classe	Accueil de loisirs extrascolaire	Classe	Classe
15h45 → 16h30	TAP	TAP		TAP	TAP
16h30 → 18h30	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire		Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire

En résumé :

- Lundi : 5h15 de classe
- Mardi : 5h15 de classe
- Mercredi : 3h de classe
- Jeudi : 5h15 de classe
- Vendredi : 5h15 de classe

24h de classe par semaine type

ANNEXE II – Dérogations sollicitées

Nous ne sollicitons plus de dérogations au cadre général de la réforme des rythmes scolaires ni d'assouplissement des taux d'encadrement en accueil de loisirs.

En effet, les deux premières années de mise en place de la réforme ont permis d'organiser les différents services afin de répondre aux besoins réels. Cela s'est traduit par des mouvements de personnel et un affinage progressif du nombre d'encadrants par rapport au nombre de participants.

ANNEXE III – Fonctionnement

Nombre d'enfants attendus et d'animateurs déployés par tranche horaire :

	Nicole-Rousseau		Les Plumes	
	Nb d'enfants	Nb d'animateurs	Nb d'enfants	Nb d'animateurs
15h45 – 16h30	45	4	35	3
16h30 – 17h30	20	2	20	2
17h30 – 18h30	10	1	10	1

L'équipe se répartira donc les horaires de travail pour s'assurer que le taux d'encadrement sera assuré en fonction du nombre d'enfants présents.

En fonction des projets de l'équipe, les ateliers et activités proposés se dérouleront en parallèle et n'auront pas forcément les mêmes horaires. Ainsi, à l'école Nicole-Rousseau, on pourrait se retrouver avec des groupes ainsi constitués :

	Groupe « jeux libres »	Groupe « activité courte »	Groupe « grand jeu sportif »	Groupe « activité longue »
15h45 16h	<i>Temps de regroupement</i>	<i>Activité courte</i>	<i>Jeux libres</i>	<i>Jeux libres</i>
16h 16h30	<i>Goûter</i>		<i>Grand jeu sportif</i>	<i>Activité longue</i>
16h30 17h	<i>Jeux libres et départ progressif des enfants</i>	<i>Goûter</i>		
17h 17h30		<i>Jeux libres et départ progressif des enfants</i>	<i>Départ progressif des enfants</i>	
17h30 18h				
18h 18h30				

Le départ progressif des enfants est organisé à partir de la salle principale de l'accueil périscolaire. Les parents doivent venir y récupérer les affaires de leurs enfants et signaler leur départ aux animateurs.

Les enfants sont inscrits au préalable sur des groupes, y compris s'il s'agit du groupe « jeux libres » qui centralise les allées et venues des enfants. Les activités sont indépendantes et peuvent avoir plusieurs types d'organisation :

- Activité ponctuelle (qui pourra être reconduite)
- Activité sur toute la semaine (du lundi au vendredi)
- Activité sur toute une période (exemple : tous les lundis de mars et avril)
- Activité quotidienne sans assiduité (l'activité est conduite quoi qu'il arrive, même si ce ne sont pas les mêmes enfants qui y participent d'un jour à l'autre)